



Service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux (SATESE)

Arrêté portant composition du comité de gestion

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-7 R. 3232-1-4 et suivants,

Vu l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général de Tarn-et-Garonne du 30 mai 1975, décidant la création dans le département d'un service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration,

Vu la délibération du conseil général du 1^{er} juin 1983 adoptant le principe de création d'un budget annexe pour le SATESE,

Vu la délibération du conseil départemental du 15 juillet 2021 désignant les conseillers départementaux au comité de gestion du SATESE,

Vu l'arrêté n°2015-986 portant création et attribution des compétences du comité de gestion du SATESE modifié par l'arrêté AD n°2021-268 du 15 février 2021,

Vu l'arrêté n°2015-1034 portant nomination au comité de gestion du SATESE modifié par l'arrêté AD n°2021-269 du 15 février 2021,

Arrête

Article 1^{er}

Le comité de gestion du SATESE est composé de 11 membres :

- Le Président, Président du conseil départemental es-qualité ou le Président délégué,
- Cinq conseillers départementaux représentants l'Assemblée départementale :

Monsieur Alain BELLOC

Monsieur Emmanuel CROS

Madame Dominique SARDEING

Monsieur Jean-Claude BERTELLI

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE

- Le Président de l'association des maires de Tarn-et-Garonne,
- Deux élus représentants des collectivités exerçant les compétences assainissement et/ou milieux aquatiques du Tarn-et-Garonne, (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats mixtes du Tarn-et-Garonne)

Monsieur Bernard PAILLARÈS, maire de Saint-Nauphary

Monsieur Christian QUATRE, maire de Léojac

- Le directeur de l'agence de l'Eau Adour Garonne,
- Un représentant de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Président peut appeler à participer aux séances, toute personnalité choisie en raison de leur compétence.

Article 2

Le comité de gestion du SATESE est présidé par le Président, Président du conseil départemental es qualité ou le Président délégué,

Article 3

Les arrêtés n°2015-1034 du 3 juin 2015 portant nomination au comité de gestion du SATESE et AD n°2021-269 du 15 février 2021 sont abrogés.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Département de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,

le **16 JUL. 2021**

Le Président du Conseil
Départemental de Tarn-et-Garonne

Michel WEILL

